



Co emprunteur - saisie de rémunération

Par **Cherie ley**, le **04/11/2017** à **00:41**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un véhicule l'acheteur n'a pas pu payer, les mensualités pour cause, perte de son emploi. Le véhicule à été vendu aux enchères. L'acheteur se trouve toujours sans ressource. Suite au non paiement, le co emprunteur a comparu à une audience pour une obligation de payer, si non, saisie de salaire. Il a convenu d'un montant de versement et à donner son accord pour un prélèvement sur son compte. Le co-emprunteur demande cette somme à l'acheteur. Ne pouvant pas payer....

Que peut-il se passer pour les deux ?

De plus, malgré la vente du véhicule, le montant à rembourser est égale au prix du bien.